

Le 8 Avril 2025

A l'attention de :

Monsieur Jean Pierre Rimbeau , Président de la communauté de Val de Gâtine
Monsieur Yves Attou , Vice-Président de la transition écologique et aménagement du territoire

Objet : demande d'instauration d'un nouvel emplacement réservé au bénéfice de la Collectivité de Saint Pompain.

Messieurs,

Je sollicite votre attention portant sur une demande d'instauration d'un emplacement réservé sur la parcelle AE55 et de l'inscrire au PLUI dans le cadre de la modification N°1 du PLUI en cours . Cette parcelle se situe au carrefour de la RD1 (rue de la Mantellerie) et de la RD66 (rue Alexandre Rousseau + rue Désiré Méchain). Ces deux axes routiers sont fortement empruntés par des véhicules lourds en plus des véhicules légers. Le Conseil Départemental a effectué un comptage qui laisse apparaître un flux d'environ 1500 véhicules/ jour. Compte tenu, des difficultés constatées in situ lors des manœuvres des poids lourds pour virer vers Villiers en Plaine, il est urgent d'aménager et de renforcer la sécurité routière du carrefour.

Le projet d'aménager le carrefour est à la réflexion. La collectivité est accompagnée par Monsieur Guillaume Hérauld du Conseil Départemental, de Monsieur Richet , Architecte des Bâtiments de France et de Madame Le Bot du CAUE pour envisager les différents scénarios. Rien n'est engagé pour le moment. La demande d'instauration d'un emplacement réservé est pour préserver les besoins en matière de sécurité routière de la collectivité.

Je vous remercie de trouver en pièces jointes, les plans sur lesquels est indiqué l'emprise exacte que la Collectivité souhaite mettre en place et les photos de l'immeuble situé pour une partie dans le carrefour.

Bien entendu, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christiane Bailly
Maire de Saint Pompain

